



# CHAMPS LIBRES DÉBATS

## Le contrôle continu oblige les professeurs à marchander avec élèves et parents

Inlassablement désireux de simplifier un examen « devenu trop complexe », Jean-Michel Blanquer entreprend désormais de simplifier ses propres réformes ou, selon ses termes, de renforcer l'esprit du nouveau bac. Ainsi prévoit-il de supprimer les épreuves communes qui, dans sa réforme initiale, devaient ponctuer la part de contrôle continu. Qui lui en voudrait ?

Ces épreuves devaient en effet être organisées deux fois pendant l'année de première, et une fois pendant l'année de terminale. Les élèves devaient à cette occasion plancher sur des sujets choisis par leur professeur au sein d'une banque nationale de sujets, accessible aux élèves eux-mêmes avant l'épreuve. Pour finir, toutes ces épreuves devaient compter pour 30 des 40 % du contrôle continu. Chacun conviendra que tout cela n'était fait ni pour simplifier le travail des professeurs, ni pour apporter une clarté particulière aux conditions de l'examen.

La mise en place d'un contrôle continu « plein et entier », qui ne considérera que la moyenne annuelle des différentes disciplines du tronc commun, sera donc accueillie avec soulagement. Toutefois, la simplicité ne définit pas à elle seule l'esprit du nouveau bac. Il s'agit aussi de mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur, et donc, de s'assurer de la validité, de la robustesse et de l'objectivité du contrôle continu.

À cette fin, indique le communiqué du ministre, « les professeurs gagneraient à intégrer leurs modalités d'évaluation au fil de l'année dans une réflexion concertée et à les inscrire dans un

cadre national, garant d'une qualité reconnue et partagée. Les équipes enseignantes et les personnels de direction bénéficieraient respectivement de formations spécifiques qui les aideraient à mettre en œuvre, chacun dans son domaine de compétences, un contrôle continu robuste et équitable. »

Comprenons : pour que l'évaluation en contrôle continu réponde à une parfaite exigence d'équité et d'objectivité, les professeurs d'une même discipline seront régulièrement « invités » à discuter de leur notation au sein de leur établissement, mais surtout, à suivre des formations qui leur permettront de mettre leur système d'évaluation dans une perspective nationale.

Imaginons la situation suivante. Deux professeurs d'espagnol se partagent les terminales d'un lycée. Au terme du premier trimestre, les classes du premier professeur se trouvent avoir une meilleure moyenne d'espagnol que les classes du second. Les premières classes sont-elles objectivement meilleures que les secondes, ou le premier professeur note-t-il plus généreusement que le second ? Pour en avoir le cœur net, ils pourront comparer les résultats de leurs classes respectives dans d'autres matières, ou encore, s'échanger des copies. L'essentiel est qu'ils s'assurent que leurs exigences et que leurs critères d'évaluation soient identiques, et que l'inégalité de leurs résultats ne procède pas d'une inégalité de traitement, ou d'une variété dans les exercices proposés. Mais encore faut-il que ces exigences et ces critères soient, si j'ose dire, nationalement consacrés. Il faut qu'entre un lycée de Calais et un lycée de Marseille, la différence de moyenne en espagnol soit aussi le reflet d'une différence objective de niveau, et non de pratiques pédagogiques « arbitraires ». De continues réunions d'harmonisation attendent ainsi nos professeurs.

Dans ce nouveau progrès de la simplification, le contrôle continu n'est donc aucunement conçu pour favoriser un autre type d'évaluation que celui qui est de mise lors d'un examen final et national. Il ne s'agit pas de favoriser l'élève qui, malgré ses difficultés, fournit un travail sérieux et constant tout au long de l'année. Il s'agit au contraire de reproduire au plus près l'équité supposée prévaloir dans un examen national. Il s'agit d'inventer une sorte de contrôle continu national. Et pour parvenir à cet objectif, les professeurs devront se livrer à une comparaison constante et frénétique de leurs modes d'évaluation comme de leurs résultats. La poursuite obsessionnelle de l'équité sera le prix à payer pour ce contrôle continu « plus souple. »

Encore ne s'agit-il ici que de théorie. Car ce qui prévaudra réellement en pratique, et qui se développe déjà depuis la réforme de Parcoursup, c'est une pression constante des élèves et des parents pour augmenter telle ou telle note, bénéficier d'un exercice de rattrapage, etc. Autrement dit, la quête d'objectivité affichée par le ministère sera emportée par la logique de marchandage qui imprègne déjà considérablement les rapports des élèves à leurs notes de contrôle continu. Quels que soient les mérites théoriques du contrôle continu, sa mise en place concrète mettra donc les professeurs dans une situation accablante, puisqu'il leur faudra d'une part renoncer à la souplesse naturelle de l'évaluation en cours d'année, et d'autre part administrer des certificats d'équité auprès des élèves et des parents.

On peut même craindre que l'ambition affichée d'équité nationale alimentera en retour les revendications des parents : si l'équité est si manifestement difficile





à atteindre, n'est-elle pas aussi manifestement contestable ?

Si l'institution est aussi méfiante des notes des professeurs, les parents n'ont-ils pas toutes les raisons de l'être aussi ?

Bien sûr, un citoyen sensé se demandera quel est exactement le but d'un contrôle continu répondant aux exigences d'objectivité d'un examen national.

Pourquoi multiplier les contorsions pour éviter la seule chose vraiment défendable du point de vue de l'équité et de la simplicité, à savoir la préservation d'un examen terminal et national pour toutes les matières ?

La réponse a été twittée par Emmanuel Macron le 6 avril 2017 : « Le bac coûte cher. On fait des économies intelligentes en le réduisant à 4 épreuves fondamentales, et le reste en contrôle continu. » Ainsi va l'intelligence.

\* Docteur en philosophie, Adrien Louis est professeur de philosophie au lycée et chargé de cours d'histoire politique à l'université du Littoral-Côte d'Opale. Il est l'auteur de « Leo Strauss, philosophe politique », préfacé par Pierre Manent (CNRS Éditions, 2019) et publie « Les meilleurs n'auront pas le pouvoir - Une enquête à partir d'Aristote, Pascal et Tocqueville » (PUF, 2021, 256 p., 19 €).

Quels que soient les mérites théoriques du contrôle continu, sa mise en place concrète mettra les professeurs dans une situation accablante : il leur faudra renoncer à la souplesse naturelle de l'évaluation en cours d'année, et administrer des certificats d'équité auprès des élèves et des parents

DESSINS : FABRIEN CLAIREFOND



## ADRIEN LOUIS

Prendre en compte pour le bac les notes obtenues renforcera la tendance à une négociation permanente et pénible entre les enseignants, les élèves et leurs parents au sujet de chaque note attribuée, s'inquiète le professeur de philosophie au lycée \*. Seul un examen terminal et national dans toutes les disciplines permettait d'éviter cet écueil, argumente-t-il.

